



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE

des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC

Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats

Immeuble de Braconne

23000 - GUERET

Téléphone : 05 55 41 04 81

Courriel : snu23@snuipp.fr

Communiqué de presse Carte scolaire : Un projet élaboré dans le plus grand secret et sans débat !!!

Alors qu'en Corrèze et en Haute Vienne, le projet de carte scolaire a été présenté aux organisations syndicales dans le cadre de groupes de travail afin de leur permettre d'émettre un avis et/ou de faire évoluer le projet en fonction d'éléments de contexte ou d'appréciations portés par les représentants du personnel, l'IA de la Creuse comme à son habitude, n'a pas participé au groupe de travail qui s'est tenu vendredi 3 avril.

Lors de ce groupe de travail stérile, la Secrétaire Générale n'a cessé de répéter que la démographie était en baisse et que les perspectives à court et moyen termes n'étaient pas meilleures. Cette analyse est pourtant largement contredite par les chiffres fournis par le Recteur et l'IA. En effet, les écarts constatés à la rentrée 2014 sont très largement dus à la baisse de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans et ce constat volontairement (?) alarmant est contredit par les constats de la rentrée de janvier 2015. En effet, ce sont 300 élèves de moins de 3 ans qui étaient scolarisés, soient 66 de plus qu'attendus. Cette baisse démographique organisée artificiellement pèse lourdement sur les moyens alloués au département puisque la répartition des 3 postes supplémentaires de l'Académie se solde par des suppressions de postes en Creuse (-9 postes en Creuse pour 18 élèves de moins alors que la Corrèze se verrait attribuer 2 postes pour 11 élèves de moins et la Haute Vienne, 10 postes pour 118 élèves supplémentaires). Après cette analyse contestable et contestée par le SNUipp-FSU 23, la Secrétaire Générale s'est contentée de faire un état des lieux des effectifs attendus à la rentrée 2015 dans une liste large d'écoles (les écoles mises à l'étude dans le cadre de la charte sur les services publics en milieu rural plus d'autres écoles dites fragiles...). Elle a pris soin d'ajouter la quasi totalité des postes de personnels itinérants comme les RASED, les Conseillers pédagogiques, l'enseignant de la langue vivante allemand, les enseignants pour les enfants non francophones ou du voyage... Bref, à l'issue du groupe de travail, nul ne peut dire quelles vont être les orientations de l'IA lors du comité technique du lundi 13 avril. C'est un déni de démocratie sociale auquel nous ne sommes malheureusement que trop habitués.

L'année dernière déjà, l'unanimité du CDEN avait voté contre sa proposition de carte scolaire mais également unanimement (élus, parents, délégués du personnel...) pour la proposition présentée par le SNUipp-FSU 23. Celle-ci avait le mérite de répondre à l'urgence et de garantir une certaine égalité territoriale.

Dans une période où sont lancées des assises sur la mobilisation de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République, il est urgent de rappeler aux cadres de l'Education Nationale que notamment l'**Égalité** (territoriale, sociale, ...), une de ses valeurs, ne peut être un slogan mais une valeur qui doit guider les choix politiques et les orientations au cœur même de l'école. C'est la condition de la réussite de tous, pour casser les déterminismes sociaux, construire avec les citoyens de demain une société libre, juste, et fraternelle autour d'individus éclairés et émancipés. **Les choix faits pour la Creuse sont à rebours de cette ambition.**

Face à la surdité de l'Inspecteur d'Académie et au manque d'information, il est urgent pour l'ensemble de la communauté éducative ainsi que les citoyens et leurs élus de faire entendre plus fort leur voix. C'est pourquoi le SNUipp-FSU 23 appelle chacun et chacune à amplifier les mobilisations pour défendre un service public d'Education de qualité et de proximité. La volonté évidente de l'Inspecteur d'Académie de concentrer les écoles sur des pôles et de casser tous les mécanismes permettant de donner plus à ceux qui ont le plus besoin (RASED, CMPP, ...), éloigne toujours un peu plus les populations les plus isolées de l'offre éducative.

Le SNUipp-FSU 23 appelle donc les personnels :

- à venir porter leur conception des valeurs de la République à l'Ecole lors des assises du 8 avril au Lycée Pierre Bourdan à partir de 13h30

- à être massivement en grève le jeudi 9 avril et à participer à l'action éducation à 10h devant l'Inspection Académique puis aux côtés des autres fonctionnaires, des salariés du privé, des privés d'emplois et des retraités à 11 h devant la mairie de Guéret

Le SNUipp-FSU 23 appelle l'ensemble de la communauté éducative :

- à amplifier les mobilisations qui se font jour dans bon nombre d'écoles pour défendre la présence d'un service public de proximité

- à faire converger ces luttes locales lors de la manifestation du samedi 18 avril

A Guéret, le 7 avril 2015

Contacts :

SNUipp-FSU23 : 05.55.41.04.81 / 06.30.17.47.53

Annexe :

liste des écoles à l'étude en 2014 :

Anzême, Ars, Aubusson, Auzances, Bourganeuf, Boussac, Boussac Bourg, Budelière, Bussière Saint-Georges, Châtelus le Marcheix, ChéniersClugnat, Dontreix, Evaux-les-Bains, Flayat, Fresselines, Gentioux, Gioux, Guéret, La Celle Dunoise, La Courtine, La Nouaille, La Souterraine, Le Monteil au Vicomte, Lépaud , Lussat, Maison Feyne, Magnat l'Etrange, Mérinchal, Montaigut le Blanc, Montboucher, Moutier Roseille, Naillat, Néoux, Nouzerines, Pontarion, Rougnat, Royère de Vassivière, Saint-Agant de Versillat, Saint-Avit de Tardes, Saint-Dizier L eyrenne, Saint-Etienne de Fursac, Saint-Hilaire le Château, Saint-Marien, Saint-Martin Sainte-Catherine, Saint-Maurice la Souterraine, Saint-Médard la Rochette, Saint-Pierre Chérignat, Saint-Sylvain Bas le Roc, Saint-Sylvain Montaigut, Saint-Sulpice le Dunois, Saint-Victor en Marche, Saint-Yrieix la Montagne, Thauron, Villard.

liste des écoles à l'étude en 2015 :

Anzême, Ars, Aubusson, Auzances, Bénévent l'Abbaye, Bourganeuf, Boussac, Boussac Bourg, Budelière, Bussière Saint-Georges, Champagnat, Châtelus le Marcheix, Clugnat, Dontreix, Evaux-les-Bains, Flayat, Fresselines, Gentioux, Gioux, Glénic, Guéret, Jarnages, Jouillat, La Celle Dunoise, La Courtine, La Nouaille, La Souterraine, Le Monteil au Vicomte, Lépaud , Lourdoueix Saint-Pierre, Maison Feyne, Magnat l'Etrange, Marsac, Measne, Mérinchal, Montaigut le Blanc, Montboucher, Moutier Roseille, Naillat, Néoux, Nouzerines, Pontarion, Rougnat, Royère de Vassivière, Saint-Agant de Versillat, Saint-Avit de Tardes, Saint-Dizier L eyrenne, Saint-Frion, Saint-Hilaire le Château, Saint-Marien, Saint-Martin Sainte-Catherine, Saint-Maurice la Souterraine, Saint-Médard la Rochette, Saint-Pierre Chérignat, Saint-Sylvain Bas le Roc, Saint-Sylvain Montaigut, Saint-Sulpice le Dunois, Saint-Victor en Marche, Saint-Yrieix la Montagne, Sannat, Thauron, Villard.

extrait de la charte sur les services publics en milieu rural :

Dans le cas de la carte scolaire et à compter de la rentrée 2007, **les autorités académiques informeront en outre les exécutifs locaux concernés, deux ans avant les projets d'ouvertures ou de fermetures de classes du 1^{er} degré.** A cette fin, les exécutifs locaux fourniront en temps utiles aux autorités académiques les données relatives aux effectifs des écoles.